

**Séance du lundi 04 juillet 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES**

Convocation par mail le 30 juin 2022

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien.

Procuration(s) :

Absent(s) : M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. VIERGE Guy

Excusé(s) :

Retardataire(s) : M. CAPMAS Serge (arrivé à 20h46), M. GUEDES PIRES Bruno (arrivé à 20h53)

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DELIBERATIONS

- Conventonnement type en vue de la déviation du tracé d'un Chemin Rural (CR) entre les propriétaires riverains et la commune
- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants (actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel)

2/ INFORMATIONS

- Journée participative autour de la « Léproserie » et suites données à cette action
- Faire clôture « Léproserie » Propriétaires/Commune
- Devis Pont de Saint-Avit

3/ ECHANGES

- Entretien des pistes forestières
- Associations gavaudunoises : locaux, assistance de la commune, demandes diverses
- Réflexions sur l'achat de bancs, tables de pique-nique, poubelles, cendriers etc.
- Entretien des chemins de randonnée (objectifs et moyens)

4/ QUESTIONS DIVERSES

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 02 / 05 / 2022 : approuvé par 8 membres. Non approuvé par Mme Claudie Blot - Mme Claudie Blot signale qu'il n'y a aucune trace de l'avis du Maire au sujet du plan d'action de l'office de tourisme. Ci-dessous extrait du compte rendu :

« Concernant le plan d'action de l'office de tourisme, Monsieur le Maire fait part au conseil de sa désapprobation. Ce plan prévoit la création d'un poste de guide-conférencier positionné au musée des bastides qui interviendra sur les marchés. Ce plan ne comporte aucune action concernant Gavaudun. »

-Mme Claudie Blot signale qu'il manque des informations concernant les difficultés d'entretien des routes/chemins. Ci-dessous extrait du compte rendu :

*« **COMMUNAUTE DES COMMUNES** : Monsieur le Maire évoque la hausse des impôts au niveau de la CCBHAP. Cette hausse est présentée comme liée aux augmentations des matériaux et consommables routiers. **Les kilomètres d'entretien routier seront diminués de 30%** et le budget culture sera également diminué de 30%.*

M T Bousquet indique qu'il trouve « curieux » que parallèlement à la réduction d'entretien du réseau routier soit créé un poste au service voirie.

M S Capmas indique que les tarifs pratiqués par le service voirie sont identiques au privé et qu'il est donc pas nécessaire de passer par eux pour les chemins ruraux.

Compte rendu conseil du 06 / 06 / 2022 : Mme Claudie Blot n'approuve pas le compte rendu car sa remarque concernant l'état du pont du chemin des forges n'apparaît pas.

1 – Délibérations :

- 33 - DE- 2022 : Conventonnement type en vue de la déviation du tracé d'un Chemin Rural (CR) entre les propriétaires riverains et la commune

Monsieur le Maire propose de d'établir une convention rappelant les règles et conditions de vente / achat. Cela permettrait d'avoir un dossier complet à présenter et éviter un rejet lors de l'enquête publique (Le cas s'est présenté lors de la dernière enquête). Un modèle de convention qui engagera le demandeur est présenté aux membres du conseil.

Le Conseil valide ce modèle et constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 34 - DE- 2022 : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants (actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

Monsieur le Maire fait part d'une évolution des modalités de publicité des actes pris par les communes. A partir du 01juillet, La publication doit se faire sous forme électronique sur le site internet de la collectivité. Cependant, une dérogation permet aux communes de moins de 3500 habitants de choisir entre la publication par affichage, la publication par papier ou la publication sous forme électronique. Monsieur le Maire propose de conserver la publication par affichage du compte rendu des séances du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de monsieur le Maire à l'unanimité.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

Pistes forestières :

Madame Angélique Gosset a commandé un cadenas à poser sur la barrière de la piste du Marou côté Gavaudun. Le code de ce cadenas ne peut être changé que par utilisation d'une clef conservée à la mairie. Avant la pose du Cadenas Monsieur le Maire indique qu'il faut préalablement, informer les propriétaires riverains par courrier recommandé. Monsieur Thierry Bousquet indique avoir établi la liste des propriétaires

riverains. Monsieur le Maire précise qu'il faudra transmettre le code à la gendarmerie et aux pompiers. Monsieur Serge Capmas suggère de mettre également un affichage sur site pour préciser les modalités d'obtention du code. Monsieur le Maire indique qu'il faudra ensuite s'interroger sur le nettoyage envisageable du chemin. Monsieur le Maire indique qu'il faut informer la mairie de Cuzorn. Monsieur Serge Capmas pense que, si le côté Cuzorn n'est pas sécurisé, il faut envisager de fermer au niveau de la limite Gavaudun / Cuzorn.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire passer l'épaveuse pour nettoyer les bordures des pistes. Il demandera à Monsieur Sylvain Bissières de faire établir des devis.

Associations gavaudunoises : locaux, assistance de la commune, demandes diverses :

Monsieur le Maire indique qu'avec l'aide de Madame Pauline Gajac une réunion a eu lieu avec les associations « château » et comité des fêtes. Les 2 associations ont convenu de faire une journée commune : fête médiévale et marché Gourmand au même endroit.

Monsieur le Maire confirme que la municipalité ne mettra pas Monsieur Fabrice Valette et le camion à disposition des associations le Weekend.

Concernant les locaux, Monsieur le Maire précise qu'à ce jour la solution la plus pratique pour stocker les chaises et tables du marché gourmand est le local technique. Il est également évident qu'il faut étudier une solution pour libérer de la place dans le local technique et rendre aisée la manutention des tables et chaises dans le cas de plusieurs manifestations.

Madame Pauline Gajac fait part d'une demande de l'association « les sentiers artistiques » concernant la mise à disposition des barrières de sécurité pour le spectacle de cirque du vendredi 15 juillet. Monsieur Serge Capmas indique qu'il y a 12 barrières qui seront mis à disposition de l'association mercredi matin à côté du local technique. L'association devra se charger de la mise en place avec apposition de l'arrêté.

Gestion des déchets : Monsieur Nicolas Fiault indique qu'il faut prévoir des containers pour les déchets des marchés gourmands et propose de les demander.

Panneau « Sabine Sicaud » : Madame Angélique Gosset indique ne pas avoir obtenu de devis comparatif. Monsieur Nicolas Fiault propose de poursuivre la recherche de tarifs plus intéressants

Achat de bancs, tables de pique-nique, poubelles, cendriers etc. : Madame Angélique Gosset et Monsieur Serge Capmas ont fait établir des devis pour des équipements extérieurs (tables, bancs, poubelles...). Le prix pour achat des poubelles se monte à 1200€ HT. Monsieur Nicolas Fiault pense qu'il est judicieux de prendre l'avis des ABF et DREAL pour valider le choix des matériaux. Une poubelle simple dans la zone du tir à l'arc et une poubelle double à proximité des tables sur la route de Lacapelle seront installées en test.

Entretien des chemins de randonnée / routes : Madame Angélique Gosset précise que Monsieur Fabrice Valette est le seul employé et que son emploi du temps ne permet pas de passer régulièrement dans tous les chemins. Il faut donc rechercher d'autres pistes pour maintenir ces chemins praticables. Madame Angélique Gosset propose d'ouvrir les chemins aux VTT, cavaliers pour augmenter la fréquentation et, pourquoi pas, d'inviter les clubs de randonnée à participer à des journées de nettoyage.

Madame Claudie Blot signale 2 gros arbres tombés sur le chemin des moulins et des gravillons à l'intersection du chemin des Anjeaux et de la route de Cuzorn. Monsieur le Maire indique que ce dernier point a été signalé au service voirie.

Chemin des Anjeaux : Madame Pauline Gajac questionne sur la remise en état du chemin des Anjeaux et souhaiterait l'aborder lors du prochain conseil. Monsieur le Maire indique que cette année la municipalité travaille aux échanges de chemins, à effectuer le goudronnage de la piste de Quatrième et que les coûts des matériaux ont fortement augmenté. Monsieur le Maire indique que l'on peut aborder ce point au prochain conseil mais que la remise en état de ce chemin n'a pas été envisagée.

Bulletin municipal : Madame Angélique Gosset propose d'éditer un bulletin 2 fois par an. Un deuxième bulletin sera diffusé à l'automne.

Journées Restitution Cabinet Rouzaud-Aurejac : Monsieur Thierry Bousquet indique que dans le dernier courriel précisant les dates de présence, il manque le marché gourmand et le 08 septembre. Il serait souhaitable de maintenir ces dates qui étaient annoncées comme des journées d'échange avec les habitants

[3 – Informations :](#)

Journée participative « Léproserie » :

Cette journée fut un succès tant par le nombre de bénévoles que par le résultat obtenu. Monsieur le Maire envisage de contacter les services archéologie afin d'être guidé pour les futures opérations de dégagement de la partie intérieure. Vu l'investissement des habitants à cette journée et au travail accompli, Monsieur Thierry Bousquet insiste sur la nécessité de maintenir le lieu entretenu. Monsieur le Maire rappelle qu'un chemin doit être créé. Un sentier a été ébauché mais il est préférable d'attendre les conclusions du cabinet Rouzaud-Aurejac pour valider le tracé et le cadastrer.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de sécuriser le site avant l'ouverture aux visiteurs et qu'il est indispensable de délimiter physiquement le terrain pour éviter que des visiteurs se promène sur la propriété de Monsieur Dupond.

Monsieur Thierry Bousquet indique que l'association de chasse a participé très activement à la journée de nettoyage. Monsieur le Maire précise que c'était la seule association présente.

Devis Pont de Saint-Avit : La société INFRANEO chargée par le CEREMA de contrôler les ouvrages d'art avait signalé une fracture sur le parapet du pont du chemin rural en amont du moulin Saint Avit. Monsieur Thierry Bousquet indique que La réparation a été chiffrée à 1058.40 € TTC. Les travaux seront effectués par l'entreprise Bellessort.

M. le Maire lève la séance à 23 heures 06.